Avis Patriotique

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 26 n 33 9

Tafetas agglutinatif de france.

Etablisement de Bienfaisance en faveur des orphelines de L'hopital des cent filles.

Ce n'est point assez qu'un Citoyen ait obtenu sur les Rivales de sa patrie, une Supériorité marquée, dans quelque Genre de fabrication: ses Succés Seroient perdus pour son Pays; s'il négligeoit les moyens d'instruire Les hommes des droits qu'il acquiert à leur Confiance.

Inventeur d'un Tafetas agglutinatif, qui doit faire oublier celui que L'angleterre fournit, Le S.r Vollant, avant d'en proposer l'usage, a voulu avoir pour juges, les hommes dont les Suffrages doivent être la Regle de toutes les opinions. La faculté en 1787, et la Societé Royal de medecine en 1788, se sont expliquées en sa faveur. L'une et L'autre ont pour Loi, de n'approuver rien qui seroit indigne de leur recommendation, et par conséquent aucun Remede dont la Composition Seroit déja connue dans le Public. En approuvant celuici pour sa bonté, la Societé Royale a rempli un devoir que lui imposoit sa justice; elle a fait plus, en lui donnant le nom de Tafetas agglutinatif de france; elle a prouvé son patriotisme mais dans un pays qui est, au jugement de L'Europe entiere, celui où la chirurgie est portée au plus haut

ARC 32
d 1 n°16

point de Perfection, le juge naturel des préparations que la Chirurgie emploie, etoit L'accademie même à la quelle cette Science est redevable de tant de progrès. Or, le rapport qu'elle a fait de ses experiences, est un nouveau temoignage, qui ne permet plus de doute, sur la bonté de ce remede.

En se perfectionnant, la Chirurgie a rendu à la nature, toute la part qu'elle doit avoir dans les guerisons qui s'operent sous nos yeux. De là est venue l'inutilité de tant de Beaumes d'Emplatres et d'onguents, autre fois d'autant plus révérés que leurs compositions étoient plus compliquées, et que les hommes sembloient y avoir epuisé tout ce que la Science avoit découvert de plus éfficace. aujourd'hui, ce n'est plus le fil et l'aiguille qui rassemblent les chairs que des armes ou des instrumens tranchans ont separées: ~~Tafetas~~ La main du chirurgien les rapproche, un Tafetas les contient; la nature les réunit, ce sont les blessures les plus profondes. Ainsi, l'usage de ce Remede n'est point borné, comme beaucoup de personnes le pensent, aux coupures qui paroissent mériter peu d'attention. Quelles que soient celles aux quelles on l'applique, il en accélere la Cicatrice; ne futes que par le rare avantage qu'il possede, de ne jamais contrarier la nature, dans les Guerisons qu'on doit attendre d'elle. Cette verité s'étend à tous les maux externes, dont la cure est complette à l'instant où la plaie est fermée. On a vu guérir sous la simple application de ce Tafetas, des Brulures qui avoient donné les plus vives inquietudes, et qui pendant longtems s'étoient montrées rébelles à une infinité d'autres Remedes.

Avant que L'angleterre eut inventé le Tafetas agglutinatif, qui a rendu, en quel que

façon, toutes les nations ses tributaires, par le Grand usage qu'elles en font, tant en Europe que dans l'Amerique; La france etoit en possession d'une autre Composition, aujourd'hui tombée dans l'oubli, L'emplâtre agglutinatif de la Croix. Il etoit digne de l'emulation d'un françois de vouloir reconquerir pour sa patrie un avantage qu'elle s'étoit ainsi laissé enlever. et D'après les Suffrages qu'il a obtenus, Le Sr Vollant peut se croire des droits à la préférence de ses Concitoyens.

La Confiance qui lui seroit accordée, auroit l'avantage de retenir dans le Royaume, plus de cent mille écus qui en sortent chaque année pour payer les taffetas agglutinatifs que l'angleterre fournit à la france. ou bien encore cette Confiance auroit l'avantage plus precieux, de préserver ses Concitoyens, du danger trop frequent qu'il courent, d'employer des taffetas imités et rendus agglutinatifs, par le moyen de substances qui enveniment ou enflamment les Blessures.

mais quelque soit le poids de ces diverses Considerations Le Sr Vollant à d'autres titres pour interesser les hommes à la préférence que ses succès sollicitent, la perfection même de son taffetas lui à donné l'occasion d'accomplir un vœu, que depuis longtems il avoit formé en faveur de l'humanité. il a Contracté entre les mains de L'assemblée nationnale* et de Monsieur le Maire de Paris, tuteurs naturels des infortunés, L'engagement solemnel, de consacrer un dixième du produit de ses Ventes, à L'Etablissement des Orphelines de L'hopital des cent filles.

fondé pour l'éducation de cent Enfans au dessous de l'age de huit ans, cette Maison

* Na. après le Rapport de l'academie, le Sr Vollant déposera a l'assemblée nationnale un double de son engagement comme étant l'objet digne d'elle sous les deux rapports d'une entreprise qui doit enlever la préférence sur l'angleterre, et d'un secours accordé à l'humanité.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

est ouverte, non à celles qui ont une famille et des ayeux, mais à celles, qui, privées dès l'age le plus tendre et de pere et de Mere, ne connoitroient sur la terre que la misere et ses dangers, cet hospice ne peut donner que des Soins à ces enfans, et n'a point d'Etablissement à leur procurer; à leur égard l'oeuvre de charité n'est que commencée; cette entreprise vient la consommer, et si, comme le Sr Vollant en nourrit l'Espoir, il voit un semblable Succès couronner ses autres travaux; Bientot il aura le Bonheur, de faire Jouir d'un égal bienfait, une partie des enfans abandonnés des autres hopitaux.

Ainsi, en quelles que mains que cet avis puisse tomber, il seroit difficile que ses Lecteurs fussent tous également inaccessibles aux differens motifs qu'il expose: auprès des hommes sensibles, c'est la bienfaisance qui les appelle au nombre de ses Cooperateurs; auprès des Citoyens, c'est l'interet public qui sollicite en faveur de la france, leur préférence sur l'angleterre; enfin auprès du Reste des hommes, s'il en est qui ne se trouvent point compris dans ces deux classes ce sont les suffrages les plus éclatants, que la prudence puisse desirer.

Destination du dixieme du prix des Ventes, au profit des Orphelines de L'hopital des cent filles

Libre d'exprimer Son voeu Sur L'Emploi des Sommes qui proviendront de Ses Ventes, Le Sr. Vollant à demandé que Monsieur Le Maire voulut bien agréer les articles cy aprés, comme les plus propres à rendre L'hopital des cent filles, une Ecole accomplie de Vertus, pour le Sexe à l'education du quel cette maison est Consacrée.

article 1.er

Le Dixieme du produit des Ventes, qui Seront faites par le Sieur Vollant, est declaré appartenir aux Orpheline de la maison des cent filles et Sera divisé, à la fin de chaque mois, en autant de parts quelles Seront D'orphelines, qui auront Merité d'être admises à Son partage.

2.me

Les parts Simples de Chaque Orpheline, dans le produit des Ventes, ne poura point exéder 100 Livre par année. Lors quil arrivera que le dixieme des Ventes de L'année, produiroit plus de 100 Liv. à chaque orpheline, L'exédent sera Employé à accroitre le fond de L'hopital, jusqua ce quil ait des Revenus Suffisans afin de pouvoir porter au Complet, le nombre de cent orphelines, pour le quel cette Institution à été formée.

3.eme

Les Sommes appartenantes à chaque Orpheline et provenantes de leurs parts dans le

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

dixieme du prix des ventes de chaque année, Seront Gardées par le Sr Vollant, en Commendite Sur le pied de huit pour cent par an (*) jusqu'au moment où leur éducation étant finie, elles Sortiront de cette maison. mais dans le cas, où il Seroit reconnu que les Sommes Courroient des Risques entre les mains du Sr Vollant, leur emploi poura être diferemment ordonné;

4.me

Les orphelines, dont L'éducation n'aura point été achevée, parce quelles auront été Renvoyées et celles encore qui, ayant merité de L'être, n'auront été Gardées que par Grace, ne Seront point admises au partage de ces produits. au Contraire, dans la division qui en Sera faite chaque mois il Sera Distingué cinq parts plus considerables, pour être le prix de la Vertu, et la recompense de celles qui auront donné pendant le même mois L'exemple le plus Constant, de la docilité, de la patience, de L'amour du travail, et qui auront eu le plus de Succès, dans L'etude de la Religion, L'ecriture, les Comptes et Generalement dans tout ce qui leur aura été enseigné. En consequence il Sera toujours Distingué, dans le nombre de ces orphelines, cinq Eleves comme ayant été les plus ~~meri~~ distinguées pendant le mois entier. une Sera la premiere, une autre la Seconde et ainsi jusqu'à la cinquieme. Desquelles cinq éleves, celle, qui occupera la premiere place, aura une part quadruple de celle quelle auroit eue, si elle avoit été dans

(*). note

la part simple de chaque orpheline Etant de 100# par an, ce Seroit pour chacune delles une Somme de 3000# au bout de 16 ans, ou de 4000# au bout de 19 ans. cette maison Garde ses Eleves jusqu'à l'age de 25 ans; elles n'y Sont plus qu'environ 60, Suivant le journal du citoyen, imprimé ~~[illegible]~~ 1754. leurs parts Seront d'environ 100# par an, Si la vente répond aux Espérances que font concevoir les chirurgiens les plus Employés; ils doivent être les meilleurs appreciateurs

la Classe Commune; la Seconde et la troisieme auront chacune le triple d'une part Simple; et enfin les deux autres auront des parts Doubles.

5.eme

au Commencement de chaque mois, il Sera fait un Etat des produits, qui auront été acquis à chaque orpheline pendant le mois précédent; et Sera le tableau de leur repartition Exposé en lieu apparent, Sous les yeux de ces enfans, afin quelles aient le Sentiment d'une propriété, et qu'en même tems elles S'élèvent au dégré d'énergie qui en doit être le fruit.

15

ACADEMIE NATIONALE ... BIBLIOTHEQUE

Monsieur Petitbeau